

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Trentième session
Genève, 30 mai – 3 juin 2016

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMEMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- "i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- "iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
- "iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,

- “v) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la trentième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L’annexe suit]

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

CONSEIL CONSULTATIF

RAPPORT

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") à sa trentième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa vingt-deuxième réunion les 1^{er} et 2 juin 2016 sous la présidence de S. E. M. Michael TENE, membre d'office, en marge de la trentième session du comité intergouvernemental.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. Étant donné que le Conseil consultatif ne réunissait pas le quorum au moment d'examiner la demande de M. Nelson DE LEÓN KANTULE et de prendre une décision à ce sujet, il a été décidé de ne pas examiner cette demande.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/30/INF/4 en date du 19 avril 2016, distribuée avant l'ouverture de la trentième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 643,20 francs suisses au 14 avril 2016. Conformément à la recommandation qu'il a émise à la réunion précédente, le Conseil consultatif a pris note du fait que le Fonds n'a pas été en mesure de financer un demandeur recommandé depuis la vingt-septième session du comité incluse, et il recommande au comité de trouver une solution à cette situation.
4. Par ailleurs, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/30/INF/4 ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :
 - i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : trente et unième session du comité;
 - ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour cette session du comité, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

M. Q'apaj CONDE CHOQUE

M. Estebancio CASTRO DÍAZ

M. Babagana ABUBAKAR
 - iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité (par ordre alphabétique) :

M. Isa ADAMU

M. Tomas ALARCÓN EYZAGUIRRE

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO

Mme Cecilia Eneck NDIFON

M. Kamal Kumar RAI

Mme Nongpoklai SINHA

M. Mikhail TODYSHEV

- iv) demandeurs dont la demande de participation devrait être rejetée (par ordre alphabétique) :

M. Boudan ALKASSOUM

M. Albert DETERVILLE

M. Hamath Boubou DIALLO

M. Santiago OBISPO

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 2 juin 2016

Liste des membres du Conseil consultatif :

S. E. M. Michael TENE, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de l'Indonésie, Genève, président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Parviz EMOMOV, deuxième secrétaire, Mission permanente du Tadjikistan, Genève [signé]

M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, *Asociación Kunas unidos por Napguana*/Association of *Kunas* for Mother Earth (KUNA) (Panama) [signé]

Mme Ema HAO'ULI, conseillère pour les questions de politique, Département du droit commercial, Ministère des affaires économiques, de l'innovation et de l'emploi (Nouvelle-Zélande) [signé]

M. Preston HARDISON, analyste de politiques pour le Tulalip Tribes of Washington (États-Unis d'Amérique) [signé]

Mme Edwige Koumby MISSAMBO, conseillère principale, Mission permanente du Gabon, Genève [signé]

Mme Marcela PAIVA, conseillère, Mission permanente du Chili, Genève [signé]

[Fin de l'annexe et du document]